

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 5 (1913)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement: 3 fr. par an

SOMMAIRE:

	Page		Page
1. <i>Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse</i>	61	6. <i>Patriotisme international Krupp, Schneider et Cie.</i>	69
2. <i>La revision de la loi fédérale sur les fabriques</i>	63	7. <i>L'Assurance sociale en Europe</i>	70
3. <i>Grève générale et fédérations syndicales en Suisse</i>	66	8. <i>Congrès et conférences des Fédérations syndicales suisses</i>	72
4. <i>Le Code des obligations et les délais à observer pour donner congé</i>	67	9. <i>Le tunnel sous la Manche.</i>	74
5. <i>Réaction et hypocrisie</i>	68	10. <i>Notes statistiques</i>	76

Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse.

Le mouvement de tarif des teinturiers à Bâle, à Zurich et à Thalwil.

Depuis huit jours, c'est-à-dire depuis le 20 mai, plus de 2000 ouvriers teinturiers, pour la plupart des teinturiers de la soie, sont en mouvement à Bâle, à Zurich et à Thalwil.

Il y a six jours depuis que la grève des teinturiers a éclaté à Bâle et à Zurich, à laquelle environ 2100 ouvriers ont pris part dès le début. En ce moment, la Fédération suisse des ouvriers de l'industrie textile adresse un appel chaleureux aux ouvriers teinturiers de certains établissements à Zurich et à Thalwil afin de les décider à prendre part à la grève commencée par leurs collègues bâlois.

C'est là un conflit corporatif de la plus haute importance pour le mouvement syndical en Suisse, cela autant par ses dimensions que par les circonstances spéciales dans lesquelles il se poursuit.

Les causes du conflit.

La cause immédiate ou plutôt ce qui a décidé les teinturiers à Bâle et à Zurich de se mettre en grève maintenant, c'était le conflit des teinturiers de soie à Créfeld (en Allemagne). Depuis plus de huit semaines, plus de 2000 ouvriers des grandes teintureries de la soie à Créfeld luttent pour obliger les fabricants à conclure un contrat de tarif avec l'organisation syndicale ouvrière. Ce qui a contribué à faire durer cette lutte, c'est le fait que les fabricants de Créfeld ont fait passer les commandes en Suisse, de sorte que les ouvriers des établissements de la branche dont les plus importants se trouvent à Bâle, à Zurich et à Thalwil, faisaient souvent œuvre de kroumirs sans s'en douter. La Fédération allemande des travailleurs de l'industrie textile s'est aperçue de la ruse des fabricants de Créfeld et sur ses instances le comité

central de la Fédération suisse des ouvriers de l'industrie textile a fait le nécessaire pour mettre les ouvriers suisses au courant du rôle que le patronat leur faisait jouer depuis plusieurs semaines.

Pendant les jours du 20 au 23 mai, on a convoqué en assemblées générales tout le personnel des teintureries à Bâle, à Zurich et à Thalwil. A Bâle, les fabricants auxquels la fédération centrale des ouvriers s'était adressée, n'ont pas même répondu et quand l'Office de conciliation les a invités à entrer en pourparlers avec les ouvriers, MM. les fabricants ont répondu par un refus formel de traiter avec les représentants de l'organisation ouvrière. Par contre, ils offraient de traiter partiellement chaque fabricant avec une délégation du personnel ouvrier de sa fabrique. Ce refus, aggravé par des menaces de renvoi, a eu l'effet d'un coup de foudre dans l'assemblée des teinturiers bâlois. Cette assemblée (c'était la deuxième assemblée générale dans une semaine) comptait près de 1200 assistants et après avoir pris connaissance de la réponse des patrons, la grève immédiate fut décidée par acclamation à la veille du 22 mai.

A Zurich, quelques patrons ont répondu qu'ils ne pouvaient pas adopter le nouveau tarif dont le syndicat leur avait adressé un projet. Ils motivaient leur refus par ce fait qu'en 1905 les ouvriers teinturiers avaient fait grève malgré l'existence d'un contrat de tarif. Cela est exact, seulement c'était la faute de MM. les fabricants qui avaient commencé par congédier les militants et les hommes de confiance de l'organisation syndicale, les uns après les autres.

Sur ce refus de collaborer à l'introduction d'un tarif en tenant compte du fait qu'à Zurich également il se faisait en partie du travail de kroumirs au détriment des collègues de Créfeld, les assemblées générales des ouvriers teinturiers décidèrent également la grève immédiate.

Cependant, à Zurich la grève n'est pas aussi complète qu'à Bâle. Sur environs 1000 à 1100 ouvriers teinturiers occupés dans les établissements